

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2012

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 octobre 2012 à la Salle du conseil de l'Hôtel de Ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire suppléant Daniel Pilon, Madame la conseillère Jeannine Breault et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Gilles Desponts et Louis Cimon, sous la présidence du maire suppléant Daniel Pilon.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Madame Chantal Paquette, Greffière adjointe qui prend note des délibérations.

SONT ABSENTS(ES) :

Monsieur Jacques Lambert maire et Monsieur Pierre Hébert conseiller

2012-10-305 VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR ET PRÉSENCES.

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par la conseillère Jeannine Breault et résolu:

- Que l'ordre du jour soit adoptée tel que rédigé conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE à l'unanimité

2012-10-306 ACQUISITION DES RUES ET INFRASTRUCTURES MUNICIPALES RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PROJET LES JARDINS DE MERCIER.

CONSIDÉRANT QUE conformément à la résolution numéro 2007-10-324, le 13 décembre 2007 la Ville de Mercier, par l'entremise de messieurs Jacques Lambert et Daniel Prince, signait le Protocole d'entente intitulé Promesse de cession de rues d'infrastructures municipales, projet : Les Jardins de Mercier, avec Les Jardins de Verres, 9063-8396 Québec inc. ainsi que le Groupe Immobilier Albatros (ci-après les promoteurs);

CONSIDÉRANT QUE dans cette entente les Promoteurs s'engageaient à céder à la Ville de Mercier pour la somme d'un dollar (1,00\$) le lot 170-108 avec l'ensemble des travaux d'infrastructures municipales ayant été effectué;

CONSIDÉRANT QUE par l'entremise de trois (3) avenants distincts signés les 30 janvier 2008, 2 juin 2008 et 28 janvier 2009, les Promoteurs se sont également engagés à céder à la Ville de Mercier les lots 171-2, 170-111, 170-112, 170-113, 170-166, 170-172, 170-173 et 170-174;

CONSIDÉRANT QUE ces lots devaient être acquis par la Ville de Mercier suivant l'acceptation finale des travaux d'infrastructures municipales réalisés par l'entrepreneur retenu par les Promoteurs;

CONSIDÉRANT QUE 9063-8396 Québec inc. et le Groupe Immobilier Albatros sont en défaut de réaliser la deuxième couche sur les lots 170-108, 171-2, 170-111, 170-112, 170-113, 170-166, 170-172, 170-173 et 170-174;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence la Ville de Mercier ne peut procéder à l'acceptation finale, mais qu'elle désire néanmoins devenir propriétaire des infrastructures municipales réalisées;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente prévoit spécifiquement que la non-conformité des travaux ne peut être interprétée comme restreignant le droit de la Ville d'acheter les infrastructures résultant de l'entente;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Gilles Desponts et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- Mandater Me Manon Beaulieu afin de signer les actes nécessaires afin d'acquérir les lots 170-108, 171-2, 170-111, 170-112, 170-113, 170-166, 170-172, 170-173 et 170-174 ainsi que les infrastructures municipales réalisées sur ces lots;
- Mandater nos procureurs Dunton Rainville s.e.n.c.r.l. afin d'entreprendre les procédures judiciaires nécessaires afin de récupérer des Promoteurs tous les dommages encourus par la Ville de Mercier dans le cadre du projet Les Jardins de Mercier et, à défaut par les propriétaires des lots concernés de signer les actes de cession requis, d'entreprendre les procédures requises afin d'obtenir les titres de propriété des lots ci-avant mentionnés.

ADOPTÉE à l'unanimité

2012-10-307 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par la conseillère Jeannine Breault et résolu:

- De clore la séance extraordinaire à 18h41.

ADOPTÉE à l'unanimité